

Annie TOURREL  
Commissaire enquêteur  
19, avenue de Carro  
13500 MARTIGUÏES

Martigues le 2 mai 2017

PREFECTURE DES B-D-R  
COURRIER ARRIVÉ LE  
10 MAI 2017  
DIRECTION DES  
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE  
L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

PREFECTURE des BOUCHES du RHONE  
Boulevard Paul PEYTRAL  
13006 MARSEILLE

**Objet : dossier E 16000167/13**  
**Suivi par Monsieur ARGUIMBAU**

PREFECTURE DES B.d.R.  
ARRIVÉE  
D.C.L.U.P.E.  
10 MAI 2017  
BUREAU DES INSTALLATIONS ET  
TRAVAUX RÉGLEMENTÉS POUR  
LA PROTECTION DES MILIEUX

Monsieur le Préfet,

Je vous prie de trouver ci-joint le :

- Rapport d'enquête publique sur la demande d'autorisation par la Société FLUXEL Sas d'exploité, conformément à l'article R512-2 du code de l'environnement, une installation de stockage et de fabrication des bitumes modifiés sur la Commune de Fos sur Mer ; ainsi que le registre des permanences tenues en mairie de Fos sur Mer.

Vous en souhaitant bonne réception.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.



Annie TOURREL  
Commissaire enquêteur

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PAR LA SOCIÉTÉ FLUXEL SAS D'EXPLOITER CONFORMEMENT À L'ARTICLE R512-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT UNE INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE FABRICATION DES BITUMES MODIFIÉS SUR LA COMMUNE DE FOS-SUR-MER.

**OBJET DE L'ENQUÊTE :**

Le projet de la Société FLUXEL SAS consiste à exploiter une installation de stockage et de fabrication de bitumes modifiés sis terminal pétrolier sur la presqu'île du Cavaou dans la zone industrielle portuaire située sur la commune de Fos-sur-Mer.

Les auteurs du projet :

- La Société FLUXEL est l'opérateur du port pétrolier de Fos sur Mer
- La Société COLAS est une entreprise de travaux publics

Ils se sont associés pour mener à bien ce projet

Ce projet permettra de pérenniser les approvisionnements en bitumes de la Société COLAS pour ses chantiers du Sud-Est de la France et d'autre part, face à la diminution d'importation d'hydrocarbures de diversifier les activités de la Société FLUXEL SAS.

Le projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en date du 13 janvier 2017.

PREFECTURE DES B-D-R  
COURRIER ARRIVÉ LE

10 MAI 2017

DIRECTION DES  
COLLECTIVITÉS LOCALES ET DE  
L'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

## ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Après avoir été désigné par décision en date de 16 décembre 2016 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, j'ai pris contact avec le service urbanisme de la Mairie de Fos-sur-Mer.

Après avoir pris connaissance du dossier j'ai effectué une visite sur le site avec les responsables de la Société FLUXEL SAS.

L'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhone du 7 février 2017 prescrit une enquête publique pendant 33 jours du lundi 6 mars au vendredi 7 avril 2017 inclus, un dossier d'enquête étant mis à la disposition du public en Mairie de Fos-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture.

J'ai constaté que la composition du dossier était conforme à la réglementation en vigueur en la matière et que les conditions de publication officielle de l'annonce de l'ouverture de l'enquête ont été régulièrement respectés.

J'ai transmis à la Société FLUXEL le 10 avril dernier le rapport de synthèse concernant l'enquête.

La Société FLUXEL m'a transmis par email ces observations.

J'ai tenu cinq permanences à la Mairie de Fos sur Mer au cours desquelles deux personnes se sont présentées :

- dont une s'interrogeait sur les émanations dues à la combustion des émanations entrantes ; ce à quoi la Société FLUXEL a répondu que la seule combustion opérée dans ce dépôt consiste à brûler du gaz naturel dans les chaudières au gaz qui réchauffent les fluides caloporteurs à 200. Ce fluide assure le maintien en température des bitumes. Quant au danger pour les habitants de la zone la Société FLUXEL répond que les émanations de la combustion des chaudières au gaz ne présentent pas de danger ceux-ci et sont soumises au contrôle de l'administration.
- La Société FLUXEL répond concernant les canalisations que seules les canalisations de Fluxel DPF et ESSO, les plus proches du projet sont à environ 400 mètres.

Je précise que préalablement, Monsieur le Maire de Fos sur Mer a tenu une réunion d'information sur ce projet avec les associations de la commune et la Société FLUXEL. Le conseil municipal de la commune de Fos sur Mer a donné au cours de sa séance du 23 mars 2017 un avis favorable à la demande d'autorisation formulée par la Société Fluxel pour exploiter une installation de stockage et de fabrication de bitumes modifiés sur la commune de Fos sur Mer.

## OBSERVATIONS GENERALES

Le dossier de demande d'autorisation déposé par Fluxel décrit un projet situé dans la zone ZIP avec des impacts limités et des moyens adaptés pour les réduire.

Le présent projet est situé dans la zone industrialo-portuaire de Fos sur Mer sur la presqu'île industrielle du C.AVAOU desservie par la RP 532 via le « pont bleu ». Le projet consiste à l'implantation de quatre bacs de stockage de bitumes de 5000m<sup>3</sup> et d'une unité de production de bitumes modifiés commune aux entreprises Colas et Fluxel. L'installation sera exploitée par la Société Fluxel porteur du dossier de demande d'autorisation. L'approvisionnement des bacs de stockage s'effectuera au travers des infrastructures (pipe line) de chargement et déchargement des navires. Les bitumes seront par la suite expédiés par voie routière la quantité annuelle de bitumes transitant par le dépôt est estimée à 100 000 tonnes et il est prévu la circulation d'environ 15 camions par jour et 5 véhicules légers.

**CONCLUSIONS :**

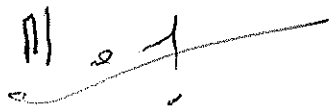
Considérant que des mesures seront mises en place par la Société Fluxel afin de limiter l'impact sur la qualité de l'air et notamment l'utilisation des bitumes peu odorant, les quatre étages du sécheur-mélangeur, des raccords étanches et le renvoi des vapeurs issues des postes de chargement dans les bacs.

Considérant que la Société Fluxel a mis en œuvre une démarche limitant les effets sur l'environnement, considérant que deux espèces végétales n'ont pas fait l'objet d'évitement et que dès l'heure la Société Fluxel a proposé des mesures compensatoires. Considérant l'étude de danger ne montre pas d'accident entraînant des conséquences significatives pour les populations voisines.

Qu'enfin, l'autorité environnementale indique que le projet a bien identifié et pris en compte les impacts du projet sur l'environnement et la santé.

**JE DONNE UN A VIS FAVORABLE A LA DEMANDE D'AUTORISATION FORMULEE PAR LA SOCIETE FLUXEL EN VUE D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE FABRICATION DE BITUMES MODIFIES SUR LA COMMUNE DE FOS SUR MER .**

Fait à Martigues le 2 mai 2017



Annie TOURREL

Commissaire enquête

Enquête publique relative à la demande de la Société FLUXEL SAS en vue d'être autorisé à exploiter une installation de stockage et de fabrication de bitume modifié sis terminal pétrolier sur la presqu'île du CAVAOU dans la Zone industrielle portuaire de la commune de Fos sur Mer.

### PROCES VERBAL de SYNTHÈSE

Lors des cinq permanences tenues en Mairie de Fos sur Mer :

- Deux personnes se sont présentées
  - Une le premier jour le 6 mars 2017 et a inscrit sur le registre les informations suivantes « en quoi consiste les émanations dues à la combustion des matières entrantes ? Seront-elles dangereuses pour les habitants de la Zone ? Seront-elles soumises à des analyses périodiques ? »
  - Elle a précisé qu'elle reviendrait le dernier jour de l'enquête mais ne s'est pas présentée à la permanence.
  
- Une deuxième, le dernier jour le 7 avril et a inscrit sur le registre les observations suivantes : « Rappel la présence des canalisations GEOSEL, SAGESS, KEMONE, TOTAL la MEDE , TOTAL PETROCHEMICALS France, LYONDELL Berre, DPF et ESSO sur la commune de Fos sur Mer. Et souligne la proximité des pipelines DPF par rapport au projet contrairement aux autres canalisations »

Aucune remarque n'a été transmise à l'adresse [fluxel.sas@gmx.fr](mailto:fluxel.sas@gmx.fr)

Fait à Martigues le 10 avril 2017

Annie TOURREL  
Commissaire enquêteur



**MADAME ANNIE TOUREL**  
Commissaire Enquêteur  
19 avenue de Carro  
13 500 MARTIGUES

Lavéra, le 28 février 2017

**Dossier:** E160000167/13

**Objet :** Enquête publique exploitation de bitume  
sur la commune de Fos sur Mer

Madame,

Je fais suite à votre courrier du 10 avril 2017 au travers duquel vous nous adressez le rapport de synthèse et demandez d'apporter les éléments de réponse aux observations formulées lors de vos permanences à Fos Sur Mer.

En réponse, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments suivants :

■ **Question 1 :** *En quoi consistent les émanations dues à la combustion des émanations entrantes ?*

Les matières entrantes (bitumes) ne font pas l'objet de transformation dans le futur dépôt mais uniquement d'un maintien à température (+ 165°C) dans les stockages, de façon à conserver leur état liquide et être chargées dans les camions. La seule combustion opérée dans ce dépôt consiste à brûler du gaz naturel dans les chaudières au gaz qui réchauffent le fluide caloporteur à 200°C environ. Ce fluide caloporteur assure le maintien en température des bitumes. (cf description des installations pages 62 à 76 du ddae)

■ **Question 2 :** *Les émanations seront-elles dangereuses pour les habitants de la zone ? seront-elles soumises à des analyses périodiques ?*

Les éléments de réponse sont précisés dans l'étude d'impact du ddae (page 142) ; les flux de polluants associés aux deux chaudières au gaz naturel (NOx, SO2, CO et poussières) resteront inférieurs, en termes de concentration MG/Nm3, aux normes en vigueur. Les émissions des chaudières seront soumises à des contrôles périodiques fixés par l'arrêté préfectoral d'exploitation délivré à ce dépôt et, en conformité avec l'article 6.2.4 de l'arrêté du 25 juillet 1997 modifié. En conséquence, les émanations de la combustion des chaudières au gaz ne présentent pas de danger pour les habitants et sont soumises à contrôle de l'administration.

■ **Observation 3 :** *la présence de canalisations Geosel, Sagess, KemOne, Total la Mède, Total Petrochemicals, Lyondell Berre, DPF et ESSO sur la commune de Fos sur Mer.*

Ce projet de dépôt de bitumes est situé au sein du port pétrolier de Fos (sis presqu'île du Carrau) opérée par Fluxel SAS. Les seules canalisations de transport proches de ce projet sont celles de Fluxel, DPF et ESSO qui partent du port pétrolier de Fos. Les autres canalisations mentionnées sont situées certes sur la commune de Fos mais à plusieurs kms du projet. Les canalisations de transport (Fluxel, DPF et ESSO), les plus proches du projet sont à environ 400 mètres (cf étude d'impact page 99).

Je reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous jugeriez utiles.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de FLUXEL S.A.S.  
Michel PERONNET